



SANTÉ

La complémentaire santé solidaire



La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle ne vous coûte rien ou elle vous coûte moins de 1 € par jour par personne. La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble du foyer.



Créé le : 13/12/2022

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives.

Attention, si vous avez des demandes particulières, comme une consultation en dehors des heures habituelles ou une visite à domicile non justifiée, le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez bénéficier de l'Assurance Maladie et ne pas dépasser la [limite maximum de ressources](#) . Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), sauf opposition expresse de leur part. Pour estimer vos droits à la Complémentaire santé solidaire, utilisez le [simulateur de droits](#)  en ligne.

Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

- Sur Internet depuis votre [compte ameli](#)  dans la rubrique « Mes démarches » ;
- ou en envoyant le formulaire et les justificatifs demandés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne 77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03.

Comment bien remplir votre demande de Complémentaire santé solidaire ?

Pour tout besoin d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre rendez-vous depuis votre compte ameli avec un conseiller de l'Assurance Maladie. Les [Centres Communaux d'Action Sociale](#)  ainsi que les [France Services](#)  de Seine-et-Marne peuvent également vous aider à constituer votre demande.

Consultez également la [vidéo en ligne sur YouTube](#) (https://www.youtube.com/watch?v=7r-WXnRJ0ko&list=PLGbL4yuvTR4eih19NmLB1jOpbhb_PYqZS&index=8).

En savoir plus, consultez le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) .